

## **SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : DELTEX

Code des commerces : HPCDELTEX - UFI : MYD0-T0XR-500R-1HXG

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Détergent pour les surfaces lavables et les sols

Secteurs d'utilisation:

Détergent concentré pour usage industriel et domestique.

Catégorie de produit:

Produits de lavage et de nettoyage.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE

ZAC DES EPALITS

42 610 SAINT ROMAIN LE PUY

TEL 04.77.76.99.31 – FAX 04.77.76.98.83

hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Société/Organisme : INRS/ORFILA 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

## **SECTION 2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS05

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Corr. 1A

Code(s) des mentions de danger:

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 2 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS05 - Danger



Code(s) des mentions de danger:  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient:

Limonene, Solfonato di sodio

Contient (Règ.CE 648/2004):

5% < 15% phosphates, < 5% parfums., agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, EDTA et sels, Limonene

### 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

| Substance                          | Concentration | Classification                          | Index | CAS        | EINECS    | REACH |
|------------------------------------|---------------|-----------------------------------------|-------|------------|-----------|-------|
| Fatty acids, coco, potassium salts | > 1 <= 5%     | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 |       | 61789-30-8 | 263-049-9 |       |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 3 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

| Substance                                     | Concentration | Classification                                                                                                  | Index        | CAS        | EINECS    | REACH                         |
|-----------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|-----------|-------------------------------|
| pyrophosphate de tétrapotassium               | > 1 <= 5%     | Eye Irrit. 2, H319                                                                                              |              | 7320-34-5  | 230-785-7 | 01-2119489<br>369-18-xxxx     |
| Alcool C11-13 etohoxylate                     | > 1 <= 5%     | Acute Tox. 4, H302;<br>Eye Dam. 1, H318                                                                         |              | 68439-54-3 |           |                               |
| 1-méthoxy-2-propanol                          | > 1 <= 5%     | Flam. Liq. 3, H226;<br>STOT SE 3, H336                                                                          | 603-064-00-3 | 107-98-2   | 203-539-1 | 01-2119457<br>435-35-XXX<br>X |
| alcool isopropylique                          | > 1 <= 5%     | Flam. Liq. 2, H225; Eye<br>Irrit. 2, H319; STOT SE<br>3, H336                                                   | 603-117-00-0 | 67-63-0    | 200-661-7 | 01-2119457<br>558-25-XXX<br>X |
| Sulfate de sodium                             | > 1 <= 5%     | Eye Irrit. 2, H319                                                                                              |              | 68608-26-4 | 271-781-5 | 01-2119527<br>859-22-xxxx     |
| 2-butoxyéthanol                               | > 1 <= 5%     | Acute Tox. 4, H302;<br>Acute Tox. 4, H312;<br>Skin Irrit. 2, H315; Eye<br>Irrit. 2, H319; Acute<br>Tox. 4, H332 | 603-014-00-0 | 111-76-2   | 203-905-0 | 01-2119475<br>108-36-XXX<br>X |
| éthylenediaminetétraacétate de<br>tétrasodium | > 1 <= 5%     | Acute Tox. 3, H301;<br>Eye Dam. 1, H318                                                                         | 607-428-00-2 | 64-02-8    | 200-573-9 |                               |
| Comp. parfumante                              | <= 0,1%       | Skin Sens. 1, H317;<br>Aquatic Chronic 3,<br>H412                                                               |              |            |           |                               |

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 4 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2 Pour les secouristes:

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou a souillé la terre ou la végétation, informer les autorités.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement:

Rassembler rapidement le produit, fournir un masque et des vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomée. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 5 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

6.3.3 Autres informations:  
Aucune en particulier.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.  
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et l'exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :  
Manipuler avec précaution.  
Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur.  
Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés :  
L'utilisation du consommateur:  
Manipuler avec précaution.  
Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur, Conserver le récipient bien fermé.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

1-méthoxyl-2-propanol

alcool isopropylique

2-butoxyéthanol:  
TLV: (Comme TWA) 20ppm A3 (reconnu pour la cancérogénicité chez les animaux avec pertinence inconnu aux humains) ; (ACGIH, 2004).  
MAK: 20ppm 98 mg/m<sup>3</sup> limitation catégorie : II (4) ; absorption par la peau (H) ; Groupe à risque pour la grossesse: C ; (DFG 20024).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 6 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés :

Ménages privés :

L'utilisation du consommateur:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés physiques et chimiques                     | Valeur          | Méthode de détermination |
|-------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------|
| Aspect                                                | liquide         |                          |
| Odeur                                                 | agrumes         |                          |
| Seuil olfactif                                        | non déterminé   |                          |
| pH                                                    | 11 - 11.5       |                          |
| Point de fusion/point de congélation                  | > 0 °C          |                          |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | > 100 °C        |                          |
| Point d'éclair                                        | pas inflammable | ASTM D92                 |
| Taux d'évaporation                                    | non déterminé   |                          |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | pas pertinent   |                          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 7 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

| Propriétés physiques et chimiques                                         | Valeur             | Méthode de détermination |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | non déterminé      |                          |
| Pression de vapeur                                                        | non déterminé      |                          |
| Densité de vapeur                                                         | non déterminé      |                          |
| Densité relative                                                          | 1,05 ± 0,05 (20°C) |                          |
| solubilité(s)                                                             | dans l'eau         |                          |
| Solubilité dans l'eau                                                     | non déterminé      |                          |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                     | non déterminé      |                          |
| Température d'auto-inflammabilité                                         | non déterminé      |                          |
| Température de décomposition                                              | non déterminé      |                          |
| Viscosité                                                                 | non déterminé      |                          |
| Propriétés explosives                                                     | pas explosif       |                          |
| Propriétés comburantes                                                    | non-oxydants       |                          |

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pouvant entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pouvant entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 8 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 7.727,3 mg/kg  
ATE(mix) dermal = 55.000,0 mg/kg  
ATE(mix) inhal = 550,0 mg/l/4 h

- (a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (b) corrosion / irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- (c) lésions oculaires graves / irritation: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

pyrophosphate de tétrapotassium:

Effets écologiques : un phosphate des nutriments pour plantes et ainsi favoriser la croissance du phytoplancton de pu dans l'eau.

Toxicité du poisson : LCo > 750 mg / l (48 heures)

1-méthoxyl-2-propanol

alcool isopropylique

2-butoxyéthanol:

CL50 poisson (Leuciscus idus melanotus), 48 h: 1880 mg/l

CE10 bactéries (Pseudomonas putida), 6:00 pm: 500 mg/l

CE50 (Daphnia magna), 12:00 am: 5000 mg/l

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 : supérieure à 500 mg/l/96 h

Algues toxiques : EC50/Daphnia : supérieure à 500 mg/l/12:00 am

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 9 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:  
pyrophosphate de tétrapotassium:  
suppression possible dans des solutions aqueuses par floculation.  
Bioaccumulo potentiel : vous n'avez pas de données

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:  
Partiellement biodégradable selon le test OCDE  
-BOD5: 50 mg O<sub>2</sub>/g  
-COD: 260 mg O<sub>2</sub>/g

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:  
2-butoxyéthanol:  
Le produit est entièrement miscible à l'eau. Si il est répandu sur la surface du sol, la substance s'évapore en partie, mais non significatif si cela persiste pendant plus d'une journée.  
Si de grands volumes sont répandus, la substance peut pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648  
L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :  
Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.  
Ecologie – déchets : Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 10 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

### 14.4. Groupe d'emballage

Aucun

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:  
HP8 - Corrosif

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16. Autres informations

### 16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3  
H315 = Provoque une irritation cutanée.  
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.  
H302 = Nocif en cas d'ingestion.  
H318 = Provoque des lésions oculaires graves.  
H226 = Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DELTEX – HPCDELTEX

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 17/03/2017

# 11 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.  
H312 = Nocif par contact cutané.  
H332 = Nocif par inhalation.  
H301 = Toxique en cas d'ingestion.  
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

### BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
- Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Cette version remplace et annule toutes les précédentes.